



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Dans le canton de Fribourg :
la culture, le sport et les loisirs...
VRAIMENT ouverts à toutes et tous !

Le canton de Fribourg veut soutenir les **projets inclusifs**,
les **projets ouverts à toutes les personnes**, avec et sans handicap.

Il réserve chaque année **CHF 50 000** pour les meilleurs projets !

Vous faites partie d'un chœur, d'un mouvement de jeunesse
ou d'un club sportif par exemple ?

Vous voulez encourager les relations ouvertes et chaleureuses
entre les gens ? Et vous avez une idée ?

Alors **c'est le bon moment** pour proposer votre idée !

Voici quelques exemples possibles :

- une soirée karaoké ou disco pour toutes et tous.
- une troupe de théâtre ou un groupe de danse
où participent des personnes avec et sans handicap.
- des journées sportives où chacun-e est bienvenu-e.
- des visites de musées « relax » et faciles à comprendre.

Dans le cadre de ces projets, une partie de l'argent donné
peut aussi servir à payer des moyens **d'aides à la communication
et à l'information**.

Les idées ne manquent pas. Les possibilités sont infinies.

Les projets peuvent venir des communes, des clubs de sport,
de sociétés de musique ou de toutes autres associations.

Qui va choisir les meilleurs projets à soutenir ?

La Direction de la santé et des affaires sociales.

Quel genre de projets ?

Pour être choisi, votre projet souhaite :

- aider les personnes avec handicap à **participer** aux différentes activités de la société.
- rendre les **informations accessibles et faciles à comprendre**.
- encourager les rencontres entre **toutes les personnes**, avec et sans handicap.

De plus, votre projet doit se réaliser selon 3 possibilités :

1. votre projet se réalise sur **une période de 3 ans**, ou
2. votre projet se répète **de manière régulière**.
Par exemple toutes les semaines, ou tous les mois, sur une période plus courte que 3 ans, ou
3. votre projet se réalise **en 1 fois**, mais pour **beaucoup** de personnes. Par exemple une soirée disco ou karaoké.

Et encore :

- Vous devez **organiser vous-même** les annonces pour votre projet (affiches, flyers, annonce dans les médias) dans votre commune ou dans le canton.
- Vous ne pouvez **pas** proposer un projet privé.
- Chaque organisation peut envoyer **1 projet par année**.
- Chaque projet peut recevoir **CHF 10 000 au maximum par année**.

Vous avez une idée de projet ?

Alors remplissez le formulaire **en ligne**

[formulaire langage simplifié 2024 | Etat Fribourg](#)

Envoyez le formulaire et les annexes à cette adresse email : sps@fr.ch
ou à l'adresse postale :

Service de la prévoyance sociale, Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg.
jusqu'au 31 mai 2024.

Plus d'informations : appelez au 026 305 81 16

Vous avez envoyé le formulaire ?

Alors, vous serez informé-e des résultats par écrit **jusqu'à fin 2024.**